

Pénibilité réglementaire et pénibilité réelle, QUELS ENJEUX ET LEVIERS POUR LE CSE ?

Réf. : SSCT-003

OBJECTIFS

▶ Acquérir des connaissances juridiques en santé au travail et en prévention pour appréhender les questions de pénibilité.

PUBLIC

▶ Membre du CSE et de la commission SSCT
▶ Membre du CE et du CHSCT
▶ DS, représentant syndical

PRÉREQUIS

▶ Avoir suivi la formation SSCT niveau 1
▶ Formation ouverte à tout élu quelle que soit sa formation initiale



LE **plus**
SYNDEX

Des formateurs ergonomes intervenant sur le terrain et accompagnant des équipes lors de missions « pénibilité »

Réf. SSCT-003

2 jours (14h)

800€ en inter
Intra : sur devis

PROGRAMME

1. Quelles sont les dernières réglementations sur la pénibilité ?

- Passage du C3P (compte personnel de prévention de la pénibilité) au C2P (compte professionnel de prévention) avec les ordonnances Macron
- Les facteurs de pénibilité : présentation générale, à quoi servent-ils

Approche dynamique alternant des interventions des formateurs et des temps d'échanges et de travail (en individuel, groupe et sous-groupe)

2. Comprendre chaque facteur de pénibilité

- Méthodes de mesure de la pénibilité
- Seuils réglementaires
- Les différents effets de la pénibilité sur la santé et leur identification

Retours d'expériences et échanges de pratiques

3. Porter une analyse critique sur un plan d'action pénibilité

À partir d'exemples pratiques de situations de travail rencontrées dans les entreprises des stagiaires et à partir de documents qu'ils apporteront : accords ou plans d'action pénibilité, référentiels de branche...

4. Rendre un avis dans le cadre de la consultation politique sociale du CSE sur le thème pénibilité

À partir d'exemples pratiques de situations de travail rencontrées dans les entreprises des stagiaires et à partir de documents qu'ils apporteront : documents de consultation dans le cadre de la politique sociale

Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, auto-évaluation